

<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/1700-construire-un-projet-de-telemedecine>

La Télémédecine en action : Construire un projet de télémédecine

Sommaire

1. Introduction
2. Définir le projet médical
3. Concevoir l'organisation
4. Décliner les processus de r...
 - 4.1. Processus générique de ré...
 - 4.2. Détail des activités du p...**
5. Déployer, évaluer et pérenn...
6. Fiches pratiques de mise en...
 - 6.1. Fiche 1 : Gouvernance
 - 6.2. Fiche 2 : Pilotage et ges...
 - 6.3. Fiche 3 : Ressources Huma...
 - 6.4. Fiche 4 : Formation
 - 6.5. Fiche 5 : Communication
 - 6.6. Fiche 6 : Système d'infor...
 - 6.7. Fiche 7 : Logistique et m...
 - 6.8. Fiche 8 : Post-déploiemen...

↪ 4. Décliner les processus de réalisation des actes médicaux à distance

↪ 4.2. Détail des activités du processus générique

Dans les tableaux ci-dessous, l'absence d'indication dans la colonne acteur signifie qu'il n'y a pas de préconisation sur le profil de l'acteur devant opérer l'activité. Les activités devant être effectuées par un médecin peuvent être déléguées dans le cadre de l'article 51 de la loi HPST.

Demande

Figure 6 : Détail des activités de l'étape « Demande »

Activités	Tâches	Acteur	TLC	TLE	TLA	TLS
Détection	Identification du besoin de prise en charge à distance d'un patient	Professionnel de santé	X	X	X	X
	Cas de <u>sortie</u> : non éligibilité à la <u>TLM</u> (refus du patient, pas de dispositif de TLM déployé pour ce besoin, dispositif de TLM existant mais temporairement indisponible...)					
Information du patient Recueil de son consentement	Information du patient au sens de l'article L.1111-2 du code de la santé publique	Tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences	X	X	X	X

	Recueil du consentement libre et éclairé de la <u>personne</u> (sauf urgence ou impossibilité) Ce consentement recouvre différentes notions : <ul style="list-style-type: none"> • acte médical • acte à distance • hébergement externalisé des données de santé 	Médecin requérant	X	X	X	X
<i>Cas de sortie : refus du patient</i>						
Décision d'acte de TLM	Formulation de la demande de prise en charge par télémédecine	Médecin requérant	X	X	X	X
	<i>Cas de sortie : contre-indication</i>					
	Acceptation de la demande qui peut être réalisée : <ul style="list-style-type: none"> • pour chaque demande • de façon implicite selon une règle organisationnelle (ex: disponibilité dans une plage dédiée) 	Médecin requis	X	X	X	X

Préparation

Figure 7 : Détail des activités de l'étape "Préparation"

Activités	Tâches	Acteur	TLC	TLE	TLA	TLS
Recueil des données nécessaires à la réalisation de l'acte	Production des données nécessaires à la prise en charge du patient : <ul style="list-style-type: none"> • Données administratives • Données cliniques (examens médicaux, <u>imagerie</u>, biologie, autres examens, photos, etc.) 	Médecin, autre professionnel de santé, personne tenue au respect du secret professionnel	X	X	X	X
	Sélection et mise à disposition auprès du médecin requis des données nécessaires à la prise en charge du patient	Médecin requérant	X	X	X	X
	<i>Cas de sortie : refus du patient, retrait de la demande par le requérant au vu des données</i>					
	Analyse automatique des données transmises	Système de télésurveillance				X
Planification	<i>Planifier le temps :</i>					
	<ul style="list-style-type: none"> • Plage dédiée / ponctuelle / en urgence 		X		X	

• Durée		X			
• Délai de réponse			X		
• Date de début et de fin					X
Planifier le lieu (salle équipée)		X		X	
<i>Planifier le matériel et les services nécessaires</i>					
• Matériel médical		X		X	
• Visioconférence		X		X	
• Dispositif connecté					X
<i>Planifier la disponibilité du/des :</i>					
• Patient		X		X	X
• Médecin requis		X	X	X	X
• PS présent auprès du patient		(X)		X	
• PS ou patient chargé d'enregistrer et de transmettre les données					(X)
• Personnes contribuant à l'organisation : secrétaire, technicien, coordonnateur...		X		X	X
<i>Cas de sortie : Indisponibilité des ressources, les règles de planification peuvent être protocolisées pour faciliter l'organisation</i>					
Information de la planification au patient, au requis et au requérant		X	X	X	X

Réalisation de l'acte

Figure 8 : Détail de l'activité de l'étape "Acte"

Activités	Tâches	Acteur	TLC	TLE	TLA	TLS
Préparation	Préparation du patient	Professionnel de santé	X		X	
	Préparation du matériel médical	Professionnel habilité			X	
	Préparation du dispositif technique et/ou visioconférence (son, image)		X		X	X
	Formation du patient à l'utilisation du dispositif de télémédecine "lorsque la situation l'impose" (R.6316-3 2 CSP)	Professionnel habilité				X

	<i>Cas de sortie : Patient non présent, dispositif technique indisponible, matériel médical manquant</i>					
Décision médicale	Observation du patient et indication des actions à réaliser par le PS présent auprès du patient	Médecin requis	X		X	
	Consultation des données : <ul style="list-style-type: none"> Rassemblées dans le cadre de l'acte Existantes dans des sources de données externes (PACS, DMP, SIH,...) 	Médecin requis	X	X	X	X
	Réaliser des actes (au sens R. 6316-4 2 CSP)	Médecin requis	X	X	X	X
	La décision médicale peut conduire à : <ul style="list-style-type: none"> Constater un manque de données ou un défaut de qualité des données empêchant de se prononcer Orienter vers un autre professionnel médical (sur spécialité ou autre expertise) Une prescription Clore la surveillance 	Médecin requis	X	X	X	X
	<i>Cas de sortie : Manque de données, erreur d'orientation du patient, incapacité à effectuer l'acte médical au regard de la situation, refus du patient</i>					

Conclusion

Figure 9 : Détail de l'activité de l'étape "Conclusion"

Activités	Tâches	Acteur	TLC	TLE	TLA	TLS
Rédaction du compte rendu	Le dossier du patient et la fiche d'observation mentionnée à l'article R.4127-45 CSP doit comporter : <ul style="list-style-type: none"> La date et l'heure de l'acte L'identité des professionnels de santé participant à l'acte Les actes et prescriptions médicamenteuses effectués dans le cadre de l'acte de télémédecine Le compte rendu de réalisation de l'acte Le cas échéant, les incidents techniques survenus au cours de l'acte 	Médecin requis	X	X	X	X
Diffusion du compte rendu	Envoi du <u>CR</u> pour alimenter le dossier du patient et la fiche d'observation qui sont tenus par chaque professionnel médical intervenant dans l'acte de télémédecine (R.6316-4 CSP)	Médecin requérant Médecin requis	X	X	X	X

TLC : téléconsultation

TLE : télé-expertise

TLA : téléassistance

TLS : télésurveillance

x : activité applicable à cet acte

(x) : application non systématique

Glossaire

acteur

CSP

CR

DMP

imagerie

loi

HPST

personne

sortie

PACS

SIH

TLM

Date de parution : 01/02/2016

Télécharger la production